



Formulaire d'identification et demande de subside communal
Année 2027

À remettre à l'Administration communale au plus tard le 23 octobre 2026

L'octroi des subsides est subordonné à l'inscription de l'allocation correspondante au budget communal ainsi qu'à l'introduction d'une demande annuelle au moyen du formulaire arrêté par le Collège communal.

- Les subventions sont accordées aux associations comptant au moins cinq membres actifs et dont l'activité se déroule principalement sur le territoire de la commune.
- L'association doit exclure tout but lucratif au bénéfice de ses membres.
- Pour les subsides supérieurs à 5.000€, l'association s'engage à soumettre sa comptabilité à l'examen du Conseil communal.

I. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Dénomination exacte de l'association :

Abréviation :

Forme légale :

Numéro de BCE ou numéro de registre national :

Secteur d'activité : ☐ Culturel ☐ Social ☐ Educatif ☐ Sportif

Date de création :

Adresse e-mail :

Adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone :

Numéro de compte bancaire :

Libellé du compte bancaire :

!\\ Joindre obligatoirement une attestation bancaire mentionnant le numéro de compte, justifiant que celui-ci appartient bien à l'association !

II. IDENTIFICATION DES RESPONSABLES

Président(e)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone : e-mail :

☐ Personne de contact (le cas échéant)

Trésorier(e)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone : e-mail :

☐ Personne de contact (le cas échéant)

Secrétaire

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Localité :
Téléphone : e-mail :

☐ Personne de contact (le cas échéant)

III. COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Nombre de membres

Adultes :
Enfants :

IV. RECETTES DE L'ASSOCIATION

Subsides :
Sponsoring :
Cotisations :
Manifestations :
Autres (précisez) :

V. DEPENSES DE L'ASSOCIATION

Locations de salles :
Animateurs :
Matériel et équipement de l'association :
Matériel et équipement des membres :
Autres (précisez) :

VI. INVESTISSEMENTS SOUHAITÉS POUR L'AVENIR

En matière d'équipement :
.....
En matière de dépenses de fonctionnement :
.....
Autres (précisez) :
.....

! Le subside sera versé au cours de l'année pour laquelle il a été accordé. L'année suivante, le bénéficiaire devra fournir les documents permettant de justifier les dépenses d'investissement réalisées grâce à ce subside.

SIGNATURE :

Le présent formulaire doit être renvoyé à l'Administration communale de Perwez :

-soit par courrier postal à l'adresse suivante :
Service des Finances, rue Emile de Brabant, 2 à 1360 Perwez

-soit par e-mail à l'adresse suivante :
finances@perwez.be